



## Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Réf.: Circulaire BDT/TDAG/003

Genève, le 22 octobre 2015

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT  
A l'Observateur (Résolution 99)  
Aux Membres du Secteur UIT-D  
Aux membres du Bureau du GCDT  
Aux Présidents et Vice-Présidents des  
commissions d'études de l'UIT-D

Objet: 21ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications, Genève (Suisse), 16-18 mars 2016 (précédée de la réunion des Groupes de travail par correspondance du GCDT, le 15 mars)

Madame, Monsieur,

J'ai le grand honneur de vous inviter à participer à la 21ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), qui se tiendra à Genève (Suisse) du 16 au 18 mars 2016, au siège de l'UIT.

L'ordre du jour de cette réunion est vaste puisque le GCDT va examiner, entre autres, la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2015, le Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-D pour 2017-2020, ainsi que les préparatifs en vue de la Conférence mondiale des télécommunications de 2017 (CMDT-17), qui aura lieu au cours du dernier trimestre de 2017.

Le GCDT examinera en outre les résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2015 et ceux de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 ayant des incidences sur les activités de l'UIT-D.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du GCDT figure ci-joint dans l'Annexe 1. Tous les documents de la réunion seront publiés sur le site web du GCDT (<http://www.itu.int/itu-d/tdag>) à mesure qu'ils deviennent disponibles.

La veille de la réunion du GCDT, donc le 15 mars 2016, trois réunions auront lieu:

- Groupe de travail par correspondance sur le Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (Résolution 1 de la CMDT).
- Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration.
- Equipe de coordination intersectorielle sur des questions d'intérêt mutuel (représentants désignés par le trois Groupes consultatifs).

D'importants progrès ont été accomplis cette année dans la préparation du projet de plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2020-2023 et du projet de Déclaration de la CMDT-17, ainsi que dans la révision du Règlement intérieur de l'UIT-D. En outre, le GCDT a approuvé le mandat révisé de l'Equipe de coordination

intersectorielle sur des questions d'intérêt mutuel, ainsi qu'une liste indicative des questions d'intérêt mutuel présentée par des Etats Membres.

Compte tenu de ces progrès, je vous invite à participer aux réunions que ces groupes tiendront en ligne. Je saisis aussi l'occasion qui m'est donnée pour vous inviter à prendre part aux réunions du 15 mars 2016. Les mandats de ces groupes et une description de leurs travaux sont affichés sur le site web du GCDT (<http://www.itu.int/itu-d/tdag>).

Je sais, comme toujours, pouvoir compter sur votre participation active et sur vos avis et recommandations, si utiles aux travaux du BDT.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[Original signé]

Brahima Sanou  
Directeur

**Annexes: 2**

Annexe 1: Projet d'ordre du jour pour le GCDT-16

Annexe 2: Note d'information à l'intention des participants



# Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)

21ème réunion, Genève, 16-19 mars 2016

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

---

Document TDAG16-21/1-E

16 septembre 2015

Original: anglais

Annexe 1

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Allocution du Secrétaire général
2. Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications
3. Remarques liminaires par le Président du GCDT
4. Adoption de l'ordre du jour et examen du programme de gestion du temps
5. Résultats de l'AR-15 et de la CMR-15 intéressant l'UIT-D
6. Examen de la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2015, y compris les initiatives régionales
7. Questions relatives aux commissions d'études de l'UIT-D
8. Contribution de l'UIT-D à la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI, y compris l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale des Nations Unies et les Objectifs de développement durable
9. Méthodes de travail, y compris rapport d'activité établi par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)
10. Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-D pour 2017-2020, y compris un rapport du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration
11. Préparatifs en vue de la CMDT-17
  - a. Contribution de l'UIT-D au projet de Plan stratégique de l'UIT, y compris rapport d'activité établi par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration
  - b. Forums régionaux sur le développement et réunions de préparatoires régionales en vue de la CMDT-17
  - c. CMDT-17
12. Collaboration avec les autres Secteurs, y compris rapport d'activité de l'Equipe de coordination intersectorielle sur des questions d'intérêt mutuel

13. Rapport du Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités (GCBI)
  
14. Compte rendu d'autres activités de l'UIT-D
  - a. Colloque mondial des régulateurs (GSR) 2015 et 2016
  - b. Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) 2015 et 2016
  - c. Télécommunications d'urgence
  
15. Questions relatives aux membres, aux partenariats et aux innovations
  
16. Calendrier des réunions et manifestations de l'UIT-D
  
17. Divers

Brahima Sanou  
Directeur

## NOTE D'INFORMATION A L'INTENTION DES PARTICIPANTS

### **Inscription, assistance en matière de visas et demandes de bourse**

---

Les inscriptions préalables pour la réunion du GCDT et celle de ses groupes de travail par correspondance se feront uniquement **en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs** désignés par chaque administration ou entité habilitée à participer à la réunion du GCDT. Les inscriptions en ligne seront ouvertes à partir du **mercredi 21 octobre 2015**, à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

L'enregistrement sur place, pour la réunion du GCDT et celle de ses Groupes de travail par correspondance, débutera le 15 mars 2016 à partir de 7 h 30 au bâtiment Montbrillant de l'UIT.

Les délégués préalablement inscrits n'auront besoin que de présenter le message "Confirmation d'inscription" reçu de l'UIT et une pièce d'identité avec photo. Les délégués non préalablement inscrits devront en outre fournir une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné par leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place.

Si nécessaire, une assistance en matière de visas peut être demandée par le coordonnateur désigné pendant la procédure d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Nous incitons vivement les participants à lire attentivement la procédure d'obtention de visa, disponible sur le [site web du GCDT](#). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen.

Le rôle du coordonnateur est de s'occuper des formalités d'inscription pour son administration/entité. La liste des coordonnateurs peut être consultée à l'aide d'identifiants TIES à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

Pour modifier les coordonnées d'un coordonnateur ou pour changer de coordonnateur, un représentant habilité doit envoyer une télécopie officielle au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484 ou par courriel à: [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)), en fournissant les renseignements suivants: nom de famille, prénom et adresse de messagerie électronique.

Dans les limites des ressources budgétaires disponibles, une bourse par pays peut être accordée aux participants des pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA). En raison de contraintes budgétaires, les pays bénéficiaires devront peut-être contribuer partiellement au coût de la bourse. Pour demander un formulaire de demande de bourse, les participants doivent tout d'abord s'inscrire en ligne et cocher la case appropriée.

**Les demandes de bourses signées et approuvées** doivent parvenir au Service des bourses le **13 janvier 2016 au plus tard**.

*Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération.*

### **Interprétation et traduction**

---

L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invité(e) à indiquer sur votre formulaire d'inscription, **avant le 31 janvier 2016**, si vous avez besoin d'une langue autre que l'anglais.

Les Groupes de travail par correspondance du GCDT travailleront uniquement en anglais, de même que l'Equipe de coordination intersectorielle sur des questions d'intérêt mutuel.

## **Participation à distance et diffusion sur le web**

---

La participation à distance interactive sera possible lors des prochaines réunions.

La diffusion traditionnelle sur le web continuera d'être assurée en parallèle.

Un compte TIES est nécessaire pour avoir accès à la participation à distance ou à la diffusion sur le web. Veuillez consulter le [site web du GCDT](#) pour toute information pratique concernant l'utilisation de ces services.

## **Contributions aux travaux du GCDT et de ses Groupes de travail par correspondance**

---

Conformément à la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT, les contributions ne devraient pas excéder cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible [ici](#).

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format Word de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 13.1.1 de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), la date limite de soumission des contributions a été fixée au **31 janvier 2016**.

Toutes les contributions reçues moins de 45 jours calendaires (31 janvier 2016), mais au moins 12 jours calendaires (3 mars 2016) avant la réunion seront publiées, mais non traduites. Les contributions aux travaux des Groupes de travail par correspondance ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant la réunion ne figureront pas dans l'ordre du jour. Elles ne seront pas distribuées, mais seront conservées pour la réunion suivante. Aucune contribution ne sera acceptée après l'ouverture de la réunion

## **Documents**

---

Les réunions seront sans papier. Les délégués sont invités à apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger localement tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide de l'utilisateur concernant la synchronisation des documents sera disponible sur le [site web du GCDT](#).

Les délégués sont priés de veiller à disposer d'un compte TIES, afin d'avoir accès aux documents de la réunion du GCDT à partir du site web. Pour savoir comment demander un compte TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

## **Informations pratiques**

---

Vous êtes invité(e) à visiter le coin des délégués de l'UIT (<https://www.itu.int/en/delegates-corner/Pages/default.aspx>) pour obtenir des informations pratiques sur Genève, y compris une liste d'hôtels auprès desquels l'UIT bénéficie de tarifs préférentiels.

---